



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 mai 2026, à compter de 19 h 00, à la salle du conseil situé au 3, rue de l'Église, à laquelle étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Sylvain Dugas, maire :

Sont présents :

Monsieur Sylvain Dugas, Maire
Monsieur Maurice Girard, Conseiller - Siègne 1
Madame Daisy Savard, Conseillère - Siègne 2
Madame Lison Bouchard, Conseillère - Siègne 3
Monsieur Réjean Tremblay, Conseiller - Siègne #5
Monsieur Christian Tremblay, Conseiller - Siègne 4
Monsieur Justin Cloutier, Conseiller - Siègne 6

Sont également présents :

Monsieur Antoine Marcil, Directeur général

Formant quorum sous la présidence du maire Sylvain Dugas.

La personne qui préside la séance, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

2026-05-* OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

2026-05-621

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MAI 2026

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance ;

- 1.0 Ouverture de l'assemblée
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour du 14 mai 2026
- 3.0 Correspondance
 - 3.1 Fermeture économique du comité ZIP de la Rive Nord de l'Estuaire
 - 3.2 Programme d'aide à la voirie locale
- 4.0 Adoption du procès-verbal
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2026
- 5.0 Trésorerie
 - 5.1 Rapport des dépenses du mois et autorisation
 - 5.2 Constitution d'une mutuelle de prévention pour la santé et sécurité au travail
 - 5.3 Adoption du règlement 26-04 ayant pour objet de déterminer les taux de taxes 2026 et
 - abrogeant le règlement 26-01
 - 5.4 Avis de Motion / Règlement 26-05 sur la gestion contractuelle
 - 5.5 Dépôt du projet de règlement 26-05 sur la gestion contractuelle
 - 5.6 Contribution bourse d'étude / Centre d'études collégiales forestville
 - 5.7 Renouvellement adhésion / Association forestière Côte-Nord
- 6.0 Hygiène du milieu et recyclage
- 7.0 Sécurité publique
 - 7.1 Autorisation de signature – Contrat de service de prise d'appels d'urgence 9-1-1 avec le
 - CAUREQ
 - 7.2 Autorisation de signature – Contrat de service de répartition incendie avec le CAUREQ
 - 7.3 Demande de modification des limites de vitesse aux abords de l'École Notre-Dame-du-Bon
 - Conseil
- 8.0 Travaux publics
 - 8.1 Renouvellement du contrat de déneigement MTQ 2026-2028
- 9.0 Aqueduc et eaux usées
- 10.0 Loisirs et tourisme
 - 10.1. Adhésion à loisir et sport Côte-Nord
- 11.0 Santé et bien-être
 - 11.1 Accès à la salle communautaire pour le programme Pied pour les aînés
- 12.0 Urbanisme et développement du territoire
 - 12.1 Adoption du plan d'action 2026-2027 / Agent de développement
- 13.0 Législation
- 14.0 Affaires nouvelles
- 15.0 Varia
 - 15.1
- 16.0 Période de questions
- 17.0 Clôture et levée de la séance
 - 17.1. Clôture et levée de la séance

EN CONSÉQUENCE ,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Girard, Conseiller - Siège 1
ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

FERMETURE ÉCONOMIQUE DU COMITÉ ZIP DE LA RIVE-NORD DE L'ESTUAIRE

Le directeur général dépose un (1) document au Conseil municipal ;

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

Le directeur général dépose un (1) document au Conseil municipal ;

2026-05-622 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2026

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 avril 2026 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE ,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Daisy Savard, Conseillère - Sièges 2
ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2026 tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

2026-05-623 RAPPORT DES DÉPENSES DU MOIS ET AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a présenté aux membres du conseil le rapport des dépenses incompressibles autorisées durant le mois d'avril 2026 totalisant 80 673.22 \$.

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a présenté aux membres du conseil le rapport des comptes fournisseurs totalisant 138 603.49\$.

CONSIDÉRANT QUE le greffier-trésorier a procédé à la vérification des crédits disponibles.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lison Bouchard, Conseillère - Sièges 3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil approuve le rapport des dépenses incompressibles au montant de 80 673.22 \$ pour le mois de mars 2026, et les comptes fournisseurs totalisant 138 786.72\$.

QUE le directeur général est autorisé à faire le paiement pour et au nom de la Municipalité de Longue-Rive.

2026-05-624 CONSTITUTION D'UNE MUTUELLE DE PRÉVENTION POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST) permet à des employeurs de se regrouper afin de former une mutuelle de prévention reconnue par la CNESST;

CONSIDÉRANT QUE la constitution d'une mutuelle de prévention vise à réduire les risques d'accidents du travail, à améliorer la performance en santé et sécurité, et à optimiser les coûts liés au régime de financement de la CNESST;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire mettre en commun les efforts et les ressources ainsi que ses pratiques de prévention;

CONSIDÉRANT QUE les employés municipaux sont exposés à des risques spécifiques, notamment le travail en espace clos, le recours au cadenassage et l'utilisation de protections respiratoires;

CONSIDÉRANT QUE le greffier-trésorier a procédé à la vérification des crédits disponibles.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Daisy Savard, Conseillère - Siègle 2
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaits, que l'entente projetée avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2027 soit acceptée telle que rédigée, et que la Fédération québécoise des municipalités soit autorisée à signer cette entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la Municipalité.

QUE le conseil autorise le directeur général à signer une entente de service pour l'élaboration d'un programme de gestion des risques majeurs concernant le travail en espace clos, le cadenassage et l'utilisation de protections respiratoires.

2026-05-625 ADOPTION DU RÈGLEMENT 26-04 AYANT POUR OBJET DE DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES 2026 ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 26-01

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion pour le règlement 26-04 ayant pour objet de déterminer les taux de taxes et des services pour l'exercice financier 2026 et abrogeant le règlement 26-01 a été donné par monsieur Christian Tremblay, conseiller lors de la séance ordinaire du 9 avril 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance et qu'il y a eu communication de l'objet et de la portée du règlement ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a obtenu copie du règlement dans les délais requis et qu'il renonce à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE des copies papier ont été disponibles pour le public lors du dépôt du règlement et lors de la séance d'adoption du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Christian Tremblay, Conseiller - Siège 4
ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

QUE le Conseil adopte le règlement 26-04 ayant pour objet de déterminer les taux de taxes et des services pour l'année 2026 et abrogeant le 26-01.

2026-05-* AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 26-05 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal, je, Justin Cloutier, conseiller de la Municipalité de Longue-Rive, donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal un règlement no 26-05 sur la gestion contractuelle.

2026-05-626 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 26-05 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion pour le règlement 26-05 sur la gestion contractuelle a été donné par monsieur Justin Cloutier, conseiller lors de la séance ordinaire du 14 mai 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance et qu'il y a eu communication de l'objet et de la portée du règlement ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a obtenu copie du projet de règlement dans les délais requis et qu'il renonce à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE des copies papier ont été disponibles pour le public lors du dépôt du projet de règlement et lors de la séance d'adoption du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Justin Cloutier, Conseiller - Siège 6
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil adopte le projet de règlement 26-05 sur la gestion contractuelle.

**2026-05-627 CONTRIBUTION BOURSE D'ÉTUDE / CENTRE D'ÉTUDES
COLLÉGIALES DE FORESTVILLE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Longue-Rive souhaite encourager la persévérance scolaire et reconnaître les efforts des étudiants et des étudiantes du milieu ;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi d'une bourse d'étude contribue à soutenir la réussite éducative et à valoriser l'engagement des jeunes dans leur parcours scolaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a été sollicitée afin d'offrir une bourse d'étude pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT QUE le greffier-trésorier a procédé à la vérification des crédits disponibles ;

EN CONSÉQUENCE ,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Girard, Conseiller - Siège 1
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la Municipalité de Longue-Rive accorde une bourse d'étude d'un montant de 50 \$ au Centre d'études collégiales de forestville ;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire prévu à cet effet ;

QUE le directeur général soit autorisé à signer tout document nécessaire pour et au nom de la Municipalité de Longue-Rive et à procéder au paiement.

**2026-05-628 RENOUVELLEMENT ADHÉSION / ASSOCIATION FORESTIÈRE CÔTE-
NORD**

CONSIDÉRANT QUE l'Association forestière Côte-Nord a pour mission de promouvoir l'éducation forestière et la sensibilisation à la protection de l'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE cette association remet annuellement à la Municipalité de Longue-Rive 150 plants d'arbres destinés à être redistribués gratuitement aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative contribue à l'embellissement du territoire, à la sensibilisation environnementale et à l'implication citoyenne ;

CONSIDÉRANT QUE le greffier-trésorier a procédé à la vérification des crédits disponibles.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lison Bouchard, Conseillère - Siège 3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la Municipalité de Longue-Rive accepte d'adhérer à l'Association forestière Côte-Nord pour l'année 2026 ;

QUE les frais d’adhésion au montant de 50 \$ soient autorisés et imputés au poste budgétaire prévu à cet effet ;

QUE le directeur général soit autorisé à signer tout document nécessaire à cette adhésion pour et au nom de la Municipalité de Longue-Rive.

2026-05-629 AUTORISATION DE SIGNATURE / CONTRAT DE SERVICE DE PRISE D'APPELS D'URGENCE 9-1-1 AVEC LE CAUREQ

ATTENDU QUE le Centre d’appel d’urgence des régions de l’Est du Québec (CAUREQ) offre un service de centre d’urgence 9-1-1 (CU 9-1-1);

ATTENDU QUE la Municipalité de Longue-Rive a la responsabilité de s’assurer que son territoire est desservi par un centre d’urgence 9-1-1;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite confier au CAUREQ la gestion et l’exploitation du centre d’urgence 9-1-1 pour son territoire;

ATTENDU QU’un contrat a été convenu entre les parties établissant les modalités de prestation du service;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lison Bouchard, Conseillère - Siège 3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil municipal approuve le contrat à intervenir entre la Municipalité de Longue-Rive et le Centre d’appel d’urgence des régions de l’Est du Québec (CAUREQ) concernant la fourniture d’un service de prise d’appel d’urgence 9-1-1;

QUE ce contrat soit conclu pour la durée conforme aux modalités prévues;

QUE le maire et le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, ledit contrat ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE la Municipalité s’engage à respecter les obligations qui lui incombent en vertu de ce contrat;

QU’une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au CAUREQ et jointe au contrat à titre d’annexe.

2026-05-630 AUTORISATION DE SIGNATURE / CONTRAT DE SERVICE DE RÉPARTITION INCENDIE AVEC LE CAUREQ

ATTENDU QUE le Centre d’appel d’urgence des régions de l’Est du Québec (CAUREQ) offre un service de Centre secondaire de communication d’urgence (CSCU) pour la répartition des appels incendie;

ATTENDU QUE la Municipalité de Longue-Rive doit assurer un service de réponse aux appels d’urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite confier la répartition des appels incendie à un organisme spécialisé afin d’assurer un service efficace, continu et conforme aux exigences légales;

ATTENDU QU’un contrat de service a été convenu entre la Municipalité et le CAUREQ pour la fourniture du service de répartition des appels incendie;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Christian Tremblay, Conseiller - Siège 4
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil municipal approuve le contrat à intervenir entre la Municipalité de Longue-Rive et le Centre d’appel d’urgence des régions de l’Est du Québec (CAUREQ) concernant la fourniture d’un service de répartition des appels incendie;

QUE ce contrat soit conclu pour une durée conforme aux modalités prévues;

QUE le maire et le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, ledit contrat ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE la Municipalité s’engage à respecter les obligations qui lui incombent en vertu de ce contrat;

**2026-05-631 DEMANDE DE MODIFICATION DES LIMITES DE VITESSE AUX
ABORDS DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL**

CONSIDÉRANT que la sécurité des enfants et des usagers de la route constitue une priorité pour la Municipalité de Longue-Rive ;

CONSIDÉRANT que la limite de vitesse est actuellement de 50 km/h aux abords de l’école Notre-Dame-du-Bon-Conseil ;

CONSIDÉRANT que les changements de limite de vitesse sur la rue Principale et sur la rue de la Chute relèvent de la compétence du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun de modifier la limite de vitesse afin d’assurer une meilleure protection des élèves, des parents et des piétons ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lison Bouchard, Conseillère - Siège 3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la présente résolution soit transmise au ministère des Transports du Québec (MTQ) afin qu’une analyse visant la réduction de la limite de vitesse soit effectuée sur la rue Principale et la rue de la Chute, aux abords de l’école Notre-Dame-du-Bon-Conseil à Longue-Rive.

QUE le conseil municipal exprime son appui au MTQ dans la démarche de réduction de la limite de vitesse et dans le remplacement de la signalisation routière dans le secteur visé.

**2026-05-632 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT AVEC LE MTQ
2026-2028**

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigement avec le Ministère des Transports du Québec est venu à échéance ;

CONSIDÉRANT QU'après discussion, le Ministère des Transports du Québec désire renouveler le contrat relatif aux travaux de déneigement et de déglçage, fourniture et matériaux de la rue Principale, de la Chute et de la Caserne dossier # 6709-23-4909 pour un montant global forfaitaire de 122 000\$ par année ;

CONSIDÉRANT QU'il est avantageux économiquement pour la municipalité de renouvellever le contrat avec le Ministère des Transports du Québec ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Daisy Savard, Conseillère - Siège 2
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte le contrat relatif aux travaux de déneigement et déglçage, fourniture et matériaux et lieu d'entrepasage dans la Municipalité de Longue-Rive au montant forfaitaire de 122 000\$ et ce, pour une durée d'un an incluant une clause de renouvellement pour deux années subséquentes, si applicable.

QUE le conseil autorise monsieur le maire, conjointement avec le directeur général à signer le contrat pour et au nom de la Muncipalité de Longue-Rive.

2026-05-633 ADHÉSION À LOISIR ET SPORT CÔTE-NORD

CONSIDÉRANT QUE Loisir et Sport Côte-Nord est une unité régionale de loisir et de sport (URLS) et qu'elle est soutenue financièrement par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le rôle d'une unité régionale de loisir et de sport est la mise en œuvre du Cadre d'intervention gouvernementale en matière de loisir et de sport de même que la mise en oeuvre des orientations gouvernementales renouvelées ;

CONSIDÉRANT QU'il est avantageux économiquement pour la municipalité d'adhérer à Loisir et Sport Côte-Nord ;

CONSIDÉRANT QUE le greffier-trésorier a procédé à la vérification des crédits disponibles ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Girard, Conseiller - Siège 1
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil municipal autorise le directeur général procéder à l'adhésion de la municipalité à Loisir et Sport Côte-Nord pour le montant annuel de 280.72 \$.

**2026-05-634 ACCÈS À LA SALLE COMMUNAUTAIRE POUR LE PROGRAMME
P.I.E.D. POUR LES AÎNÉS**

CONSIDÉRANT QUE le Programme Intégré d'Équilibre Dynamique (PIED) est un programme gratuit destiné aux personnes de 65 ans et plus qui ont peur de tomber ou qui ont récemment fait une chute ;

CONSIDÉRANT QUE que le programme est PIED est offert par une kinésiologue du CISSS ;

CONSIDÉRANT QUE le programme PIED est aligné avec la politique MADA de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en oeuvre du programme PIED nécessite un vaste espace intérieur et d'environ 2 séances de 90 min par semaine pour 12 semaines ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lison Bouchard, Conseillère - Siègne 3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la salle communautaire soit mise à la disposition du programme P.I.E.D. pour les citoyens de la Municipalité de Longue-Rive.

QU'en cas de conflit d'horaire, la Municipalité ait priorité quant à l'utilisation de la salle communautaire

**2026-05-635 ADOPTION DU PLAN D'ACTION 2026-2027 / AGENT DE
DÉVELOPPEMENT**

CONSIDÉRANT QUE la convention financière en vertu de la Politique de soutien aux projets structurants visant le maintien du poste d'agent de développement pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE le deuxième versement pourra être effectué sur présentation du plan d'action 2026-2027 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Daisy Savard, Conseillère - Siègne 2
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte et approuve le plan d'action 2026-2027 concernant le poste d'agent de développement et autorise le dépôt à la MRC de celui-ci ;

2026-05-* PÉRIODE DE QUESTIONS**

À 19 h 20, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 19h 21.

2026-05-636 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la séance est épuisé ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lison Bouchard, Conseillère - Siège 3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE cette séance ordinaire soit levée à 19 h 22.

Signature

Je, Sylvain Dugas, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Nombre de citoyen présents : 4

Sylvain Dugas, maire

Antoine Marcil , Greffier-trésorier